

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D’ADAPTATION AU DROIT DE L’UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 148

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 42

I. – À la fin de l’alinéa 20, substituer aux mots :

« dans l’hexagone »,

les mots :

« en France métropolitaine ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 27, substituer aux mots :

« dans l’hexagone »,

les mots :

« en France métropolitaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel